

SOCIOLOGIE

ÉPREUVE A OPTION : ORAL

Frédérique Omer-Houseaux, Anne Paillet

Coefficient : 3 ; **Durée de préparation** : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 d'exposé et 10 de questions

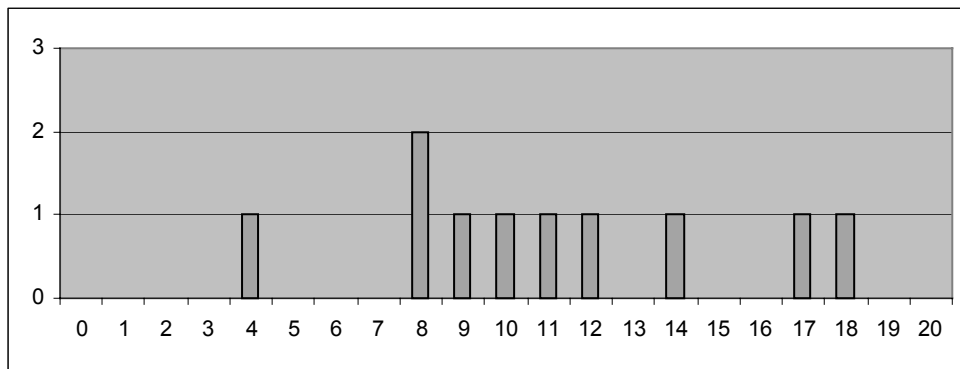
Type de sujets donnés : question unique

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun, **la calculatrice est interdite**

10 candidats ont passé l'épreuve de la leçon en sociologie. Les notes varient entre 4 et 18. La moyenne s'élève à 11,1. L'écart-type est de 4,3.



Principe de l'épreuve

Les candidats tiraient au sort un sujet parmi l'ensemble des sujets proposés. Les sujets variaient tant par le mode d'entrée (un type de fait social, un sous-champ disciplinaire, une question méthodologique...) que par la formulation (parfois très classique parfois peu classique). L'exposé d'une durée de 20 minutes était suivi d'une discussion de 10 minutes avec le jury.

Commentaire du jury

Le jury a eu le plaisir d'écouter cette année une majorité de prestations respectant les attendus de base. La plupart des candidats se sont ainsi efforcés dans leur introduction de proposer une définition des termes principaux du sujet, d'en pointer les enjeux et de définir une problématique. La plupart ont aussi cherché à mobiliser leurs connaissances empiriques et théoriques au sein d'un plan clairement énoncé. La plupart ont également tenté de répondre de manière argumentée aux questions qui, dans la discussion, les engageaient à rectifier ou préciser certains points abordés durant l'exposé ou bien à s'intéresser à des aspects oubliés durant celui-ci.

Le jury a particulièrement apprécié deux prestations. Face aux deux sujets concernés (« l'amour, un objet sociologique ? » et « la combinaison des méthodes en sociologie »), les deux candidats ont montré une grande intelligence sociologique du sujet, qu'ils ont su à la fois définir de manière précise et situer dans une problématique plus large et importante pour la discipline (la prise en compte des sentiments des acteurs par la sociologie dans un cas, l'enjeu de la construction et de l'unité d'objet pour une recherche sociologique). Tous deux ont aussi su mobiliser plusieurs textes sociologiques, empiriques et théoriques, qui ne portaient pas toujours de façon directe ou centrale sur ces sujets mais qu'ils avaient manifestement lus de très près et dont ils savaient tirer des exemples concrets et des concepts précis pour alimenter leur réflexion et leur argumentation. Le jury a aussi apprécié que, lorsqu'ils ont été invités durant la discussion à réfléchir à quelques aspects du sujet qui n'avaient pas été évoqués durant l'exposé (par exemple certaines données statistiques concernant le choix du conjoint ou certains usages de l'ethnographie dans la phase de construction d'un questionnaire statistique), ces candidats aient su faire part avec simplicité de leur ignorance puis aussitôt imaginer les procédures d'enquêtes à mettre en œuvre pour obtenir ces données, ou aussitôt formuler des hypothèses et fournir des exemples.

Le jury regrette cependant que plusieurs candidats aient proposé des exposés insuffisamment problématisés et structurés, ou aient mal su gérer le temps d'exposé (concluant au bout de 12 mn seulement ou devant résumer le tiers de l'exposé prévu dans les deux dernières minutes, alors que 20 mn étaient données cette année). Certains candidats ont aussi été handicapés par des lacunes qui étaient étonnantes pour une épreuve de spécialité et qui étaient évidemment particulièrement dommageables lorsqu'elles touchaient à un aspect central du sujet. Un candidat interrogé par exemple sur le sujet « migrer » ne connaissait pas la différence entre les catégories d'immigré et d'étranger. Un autre, interrogé sur « l'interactionnisme », ne pouvait citer aucun autre nom de sociologue que celui de Becker (ni aucun nom à propos du fonctionnalisme). Le jury tient en outre à signaler que si la mobilisation de connaissances historiques au sein d'un traitement sociologique du sujet est évidemment très appréciée, en revanche il ne peut se résoudre à entendre un exposé fondé intégralement sur une problématique et des références historiques.

Enfin, le jury n'a pu que sanctionner très fortement une prestation durant laquelle la candidate n'a à aucun moment cherché à définir la notion qui lui était soumise (« les transmissions familiales ») : ni durant l'exposé, ni durant la discussion lorsque le jury l'a explicitement invitée à le faire. Ce manque de rigueur dans l'approche du sujet a notamment conduit la candidate à en négliger bon nombre de dimensions ainsi qu'à développer trop longuement des aspects en marge du sujet. En outre, le jury ne pouvait accepter que la candidate ne propose ni questionnements ni arguments fondés sociologiquement mais préfère une approche confuse et approximative du sujet en se fondant sur de très vagues discours médiatiques et psychologisants. Pour une épreuve de spécialité, ce rapport à la sociologie n'a pas manqué d'étonner le jury.

Liste des sujets

Migrer

Les transmissions familiales

Statistique et Sociologie

La socialisation professionnelle

La condition ouvrière

L'amour, un objet sociologique ?

Différences et inégalités

L'interactionnisme

La division du travail

La combinaison des méthodes en sociologie